



RAPPORT DE LA SITUATION SÉCURITAIRE RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO – 2021

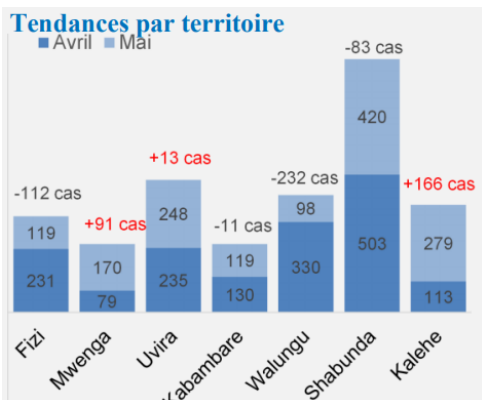
INFORMATIONS REÇUES DANS LE RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION AU MOIS DE MAI 2021 PAR LE HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS.

Mai : éruption volcanique du volcan Nyiragongo à Goma, déplacement et flux de populations dans les territoires environnants, au Sud Kivu notamment à Kalehe et Bukavu, et au Nord Kivu dans les territoires de Masisi et Rutshuru. Un nombre conséquent d'enfants ont été séparés de leurs familles et recueillis dans des centres d'accueil.

Situation sécuritaire et violence dans divers territoires du Nord et Sud Kivu : meurtre de civils par des groupes armés, travaux forcés, extorsions des biens, embuscades contre des usagers de la route nationale et dans des villages, viol de masse et enlèvement des femmes et filles, enlèvement de civils, arrestation arbitraire, pillages des biens, agressions physiques, conflit interethnique, incendie de maison.

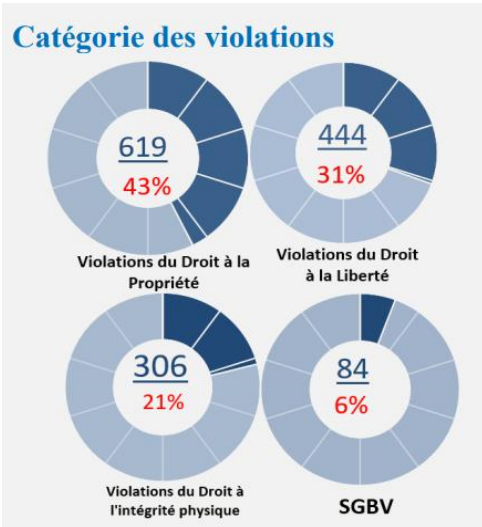
Violations commises sur des enfants sur les territoires de Kahele, Shabunda, Uvira et Kabambare. Renforcement des militaires FARDC à Katasomwa, Kahele et Kabambare.

982 victimes au total (dont 71 enfants)



Les cas de violations de droits et d'incidents ont augmenté entre avril et mai à Mwenga, à Uvira et Kalehe.

(Illustration UNHCR)



La majorité des violations concernent les violations du droit à la propriété (619), puis du droit à la liberté (444), vient ensuite les violations du droit à l'intégrité physique (306) et enfin les violences sexuelles et sexistes basées sur le genre (84).

(Illustration UNHCR)

Les auteurs présumés de ces violences sont pour la grande partie les groupes armés (Mayi Mayi), les FARDC et les bandits.

Concernant les violations commises auprès des enfants, ce sont principalement des cas de recrutement et d'utilisation d'enfants par des groupes armés (pour renflouer leurs effectifs) et par les FARDC (pour le transport d'effets). Vient ensuite les violences physiques (cas de viols). Les territoires dont sont relevé le plus de ces violations sont des zones de conflit intercommunautaire, des zones où sont présents les FARCS et les groupes armés.

Les conflits intercommunautaires au sein de ces territoires persistes, cela engendre des déplacements de populations, des violations des droits humains par les forces armées, par les milices ou groupe de bandits. La protection des civils est menacée.

La présence de forces armées gouvernementales dans certaines régions ont encouragé le retour de plusieurs ménages qui avaient fuis. Cependant, les groupes armés se sont également renforcés en réponse à cette présence, provoquant un danger pour les civils puisqu'ils sont contraints de contribuer à l'approvisionnement de ces groupes. La protection des civils par les forces armées est insuffisante dans certains territoires, ce qui favorise les activités criminelles et les violences des groupes armés (cas de viol de masse). Informations reçues par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ainsi que par le Fond Humanitaire en RDC.

FLASH INFO - UNHCR

15 mars 2021 : viol de deux femmes dans le territoire de Kahele (qui ont été prises en charge au centre de santé de Numbi).

Les femmes et les jeunes filles sont les principales cibles des hommes armés (lors de leurs trajets quotidiens, vers les champs, les point d'eau ou marché).

FLASH INFO - UNHCR

14 juin 2021 : viol d'une femme en territoire de Mwenga

La faible présence des forces FARDC dans ces territoires est propice à la libre circulation des hommes armés et à l'insécurité pour la population civile, qui subissent des violences de leur part.

INFO - FHRDC (FOND HUMANITAIRE EN RDC)

25 juin : à Madegu/Minembwe, assassinat d'un jeune garçon de 20 ans par des hommes assimilés aux FARDC (les raisons restent encore inconnues).

INFO - FHRDC

26 juin : pillage de bétails(vaches, nombre encore inconnu) à Bijombo par des hommes armés

Les affrontements entre les groupes armés au sein du territoire se traduisent par des pillage tour à tour, mais également des violations sur la propriété et l'intégrité physique (les civils sont les plus touchés).